



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

VINCENT BEGRAND
RESPONSABLE DES RELATIONS PRESSE
Direction de la communication
Tél. : 06 89 42 94 33

VB/AB

Mardi 25 novembre 2025

DOSSIER DE PRESSE
CONSEIL MUNICIPAL DE DIJON
LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Dijon : une ville, sociale, culturelle, durable et attractive, qui tient son cap malgré les incertitudes nationales

Dans un contexte national marqué par de grandes incertitudes liées à la préparation budgétaire, la Ville de Dijon démontre une nouvelle fois sa capacité à maintenir une trajectoire **cohérente, protectrice et maîtrisée**. La Ville s'appuie sur une **situation financière solide**, une gestion saine et une **prudence assumée**, permettant d'investir **sans augmenter la fiscalité**.

La Chambre régionale des comptes confirme cette analyse en soulignant **que « la situation financière de la commune de Dijon est très satisfaisante sur la période 2018-2023, avec un très fort désendettement, un niveau d'investissement élevé financé sans emprunt grâce, en particulier, à un autofinancement plus important que les autres communes de taille démographique similaire »**.

Les **orientations budgétaires 2026** reposent sur trois piliers indissociables : **prudence financière, justice sociale et transition écologique**. Dijon poursuit ainsi un modèle fondé sur la responsabilité, la solidarité et l'anticipation.

Les **politiques sociales et familiales** constituent un axe majeur : lutte renforcée contre les violences conjugales, soutien structuré aux familles monoparentales, création d'un accueil d'urgence en crèche, renforcement des politiques seniors.

La Ville confirme également sa place de **capitale culturelle**, portée par la **Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin** et **La Minoterie**.

La **transition écologique**, concrète et quotidienne, se traduit par une meilleure gestion énergétique, la promotion de la biodiversité et des actions pédagogiques.

La **politique patrimoniale**, saluée par la CRC, témoigne d'un attachement fort à l'histoire et à l'identité du territoire.

L'enseignement supérieur artistique poursuit sa dynamique grâce au **partenariat avec l'ENSAD**, renforcé par les actions soutenues via le **rapport 26**.

Le commerce local bénéficie **d'autorisation d'ouvertures dominicales**, essentielles dans une période stratégique pour les commerçants et les consommateurs.

Enfin, Dijon accueillera en 2026 les **Rencontres européennes de la participation**, confirmant son rôle de **ville pionnière de la démocratie locale**.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 — RAPPORT 1

Une trajectoire financière confirmée et lisible

Le débat d'orientations budgétaires 2026 s'inscrit dans un contexte national marqué par l'incertitude : calendrier budgétaire de l'État instable, réformes en cours, et évolutions imprévisibles des concours financiers aux collectivités. Dans ce cadre, la Ville de Dijon maintient une stratégie fondée sur la stabilité des taux d'imposition, la maîtrise des dépenses et une épargne solide.

Cette trajectoire a été analysée par la Chambre régionale des comptes dans son rapport 2025. Elle y qualifie la situation financière de la Ville de « très satisfaisante », en soulignant un désendettement continu, un niveau d'investissement élevé et une capacité d'autofinancement supérieure à celle des villes comparables. Cette appréciation conforte les choix budgétaires engagés depuis plusieurs exercices.

Recettes : une dynamique limitée qui appelle à la prudence

Pour 2026, les recettes de fonctionnement progresseront modérément. La fiscalité locale restera stable : seules les évolutions nationales des bases influenceront les montants perçus, les taux municipaux n'étant pas modifiés.

Les dotations de l'État devraient légèrement évoluer, mais demeurent inférieures à celles d'autres communes de même strate, ce que la CRC a rappelé. Les droits de mutation et autres recettes présentent, quant à eux, une forte volatilité.

Cette situation conduit la Ville à conserver des prévisions prudentes afin de limiter les écarts entre prévisions et réalisations, comme le souligne la CRC dans ses observations.

Dépenses : un pilotage encadré malgré les tensions

Les dépenses de fonctionnement évolueront sous l'effet de facteurs principalement nationaux : hausse de certaines charges sociales, progression des coûts de l'énergie, inflation sur les prestations et les services.

Dans ce contexte, la Ville continue de maîtriser ses dépenses courantes, de suivre finement les charges de personnel, et d'ajuster ses dépenses d'énergie et d'assurance, qui constituent des postes sensibles.

Le soutien au tissu associatif et aux politiques sociales est maintenu, conformément aux priorités municipales. Le CCAS demeure un acteur central des politiques de solidarité.

Investissements : poursuivre les projets essentiels pour la ville

La Ville prévoit en 2026 un niveau d'investissement élevé, en cohérence avec les engagements pluriannuels. Les opérations concerneront :

- Les écoles et les équipements éducatifs,
- La rénovation de l'espace public et de la voirie,
- Les équipements sportifs et culturels,
- La valorisation et l'entretien du patrimoine,
- Les actions liées au climat, à la biodiversité et aux économies d'énergie.

Ces investissements s'appuient d'abord sur l'épargne municipale, puis sur des cofinancements mobilisés auprès des partenaires publics. Le recours à l'emprunt reste possible, mais uniquement pour des projets structurants, avec un objectif de soutenabilité confirmée par les analyses de la CRC.

Une situation d'endettement solide

L'encours de dette de la Ville continue de se réduire ou de se stabiliser selon les années. Dijon reste l'une des villes les moins endettées de sa catégorie, ce qui garantit des marges de manœuvre pour les années à venir.

Cette position sécurisée permet de maintenir un niveau d'investissement important sans dégrader les équilibres financiers.

Repères clés des finances de la Ville de Dijon

Capacité financière

- **Épargne brute** : en moyenne 2 fois supérieure à celle des villes comparables (CRC).
- **Capacité d'autofinancement** : niveau jugé satisfaisant et permettant de financer une partie importante des investissements.

Fiscalité

- **Taux d'imposition** : inchangés depuis 10 ans.
- **Produit fiscal** : évolution liée uniquement aux bases nationales.

Dette

- **Encours de dette par habitant** : 679 € (moyenne de la strate : 939 €).
- **Tendance** : désendettement continu depuis plusieurs exercices.
- **Recours à l'emprunt** : mobilisé notamment pour des projets structurants.

Investissements

- **Investissements 2018–2023** : 249 M€, reconnus comme importants et maîtrisés (CRC).
- **Priorités 2026** : écoles, voirie, patrimoine, équipements sportifs et culturels, transition écologique.

Recettes

- **DGF** : niveau inférieur à la moyenne des grandes villes.
- **Droits de mutation** : recettes volatiles, prudence dans les prévisions.
- **État des recettes** : progression limitée, confirmant la nécessité d'un pilotage strict des dépenses.

Dépenses

- **Charges de personnel** : hausse principalement liée à des mesures nationales.
- **Énergie et assurances** : postes sous surveillance renforcée.
- **Soutien au tissu associatif** : effort maintenu.

POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES — RAPPORTS 2, 20 et 21

Une politique sociale offensive, protectrice et résolument tournée vers les plus vulnérables

La dimension sociale constitue, plus que jamais, l'un des piliers centraux de l'action municipale. Ce conseil municipal consacre une série de mesures qui renforcent significativement le soutien apporté aux familles, aux femmes victimes de violences, aux enfants, aux personnes vulnérables et à toutes celles et ceux qui ont besoin d'une aide quotidienne pour avancer.

Lutte contre les violences faites aux femmes — un engagement renforcé, coordonné et concret

La lutte contre les violences conjugales est l'une des grandes priorités de la Ville. À travers l'adhésion au nouveau protocole départemental 2025–2030, Dijon renforce son implication dans un réseau d'acteurs essentiels : services de l'État, Justice, forces de l'ordre, professionnels du social, associations spécialisées.

Ce protocole actualisé apporte plusieurs avancées majeures :

- Un **accompagnement renforcé et décroisé**, mettant chaque femme en situation de danger au centre d'un dispositif réactif ;
- La possibilité d'une **prise en charge complète sans condition de plainte**, garantissant une protection immédiate ;
- Une amélioration du repérage précoce et des procédures d'alerte.

Au-delà du protocole, la Ville innove avec un dispositif inédit : un **accueil d'urgence en crèche** pour les enfants de femmes victimes de violences. Ce dispositif, rarissime à l'échelle nationale, permet :

- De mettre les enfants en sécurité dans un cadre professionnel et bienveillant ;
- De libérer du temps pour les démarches judiciaires, administratives ou médicales des mères ;
- D'offrir un espace de respiration à des familles en situation traumatique.

C'est une mesure profondément humaine, pensée pour répondre à l'urgence mais aussi pour accompagner durablement les parcours de reconstruction.

Familles monoparentales — un plan structuré pour répondre à des besoins bien identifiés

Les familles monoparentales représentent une part importante des foyers dijonnais et sont, statistiquement, davantage exposées aux difficultés sociales, économiques et organisationnelles.

Le plan présenté au conseil municipal se structure autour de **cinq axes concrets** :

1. **Accès facilité aux services publics** (accompagnement, orientation, information personnalisée).
2. **Renforcement des solutions de logement adaptées**, notamment en lien avec les bailleurs sociaux.
3. **Développement de solutions de garde**, adaptées à des temps de travail souvent atypiques.
4. **Facilitation de l'accès aux loisirs, au sport et à la culture**, pour que tous les enfants puissent en bénéficier.
5. **Actions renforcées de soutien à la parentalité**, en accompagnant les parents dans leur quotidien, leurs démarches et leurs responsabilités.

L'objectif est de **réduire les inégalités**, de lutter contre l'isolement et de soutenir la résilience des familles.

Une politique sociale guidée par un principe : protéger, accompagner, émanciper

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une philosophie simple : **la solidarité n'est pas un coût, mais un investissement collectif**.

Chaque action sociale vise à :

- **Protéger** celles et ceux qui en ont le plus besoin ;
- **Accompagner** les parcours de vie, sans jugement ni condition ;
- **Favoriser l'émancipation**, l'autonomie et la capacité à se projeter.

Dijon affirme ainsi son identité de **ville inclusive**, protectrice et profondément attachée à la dignité humaine.

POLITIQUE SENIORS — RAPPORT 22

Bien vieillir : prévention, autonomie, lien social

La Ville poursuit le renforcement de sa politique en direction des seniors, en élargissant l'accès à des actions de **prévention santé** qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'autonomie : ateliers équilibre, séances de prévention des chutes, ateliers mémoire, initiatives autour de la nutrition ou de la mobilité douce. Ces programmes, proposés dans différents quartiers, permettent à chacun de rester actif, en bonne santé et mieux informé des gestes qui favorisent le bien-être au quotidien.

La politique seniors s'appuie également sur une offre riche d'**activités culturelles, sportives et intergénérationnelles**, organisées en lien avec de nombreuses structures locales. Ces actions participent à rompre l'isolement, à favoriser les rencontres et à maintenir un lien régulier avec la vie sociale, culturelle et citoyenne de la ville.

Enfin, la Ville renforce ses dispositifs de **soutien aux aidants**, souvent confrontés à une charge physique et émotionnelle importante. L'accompagnement proposé vise à leur offrir des temps de répit, des ressources adaptées et un cadre d'écoute bienveillant.

L'objectif reste inchangé et pleinement assumé : permettre à chaque Dijonnaise et chaque Dijonnais de **bien vieillir à Dijon**, dans un environnement **sécurisé, chaleureux et proche**, où les actions de prévention, l'autonomie et le lien social vont de pair pour garantir un vieillissement digne et serein.

POLITIQUE CULTURELLE — RAPPORTS 8, 9 et 24

Culture pour tous : CIGV + La Minoterie

La **Cité internationale de la gastronomie et du vin** poursuit sa transformation pour devenir un véritable **lieu de culture, de transmission et d'expérience** accessible à tous. La Ville fait le choix d'une politique tarifaire modernisée, avec notamment un **Pass annuel à 19 €**, permettant un accès illimité aux expositions et aux parcours immersifs. Ce nouvel outil, simple et attractif, vise à encourager les visites régulières des habitants et à rapprocher davantage les publics du site.

Au-delà des tarifs, la CIGV enrichit son offre avec de nouveaux **ateliers pédagogiques**, pensés pour les enfants et les familles. Ces activités permettent de découvrir la cuisine, le goût ou l'alimentation à travers des formats ludiques et participatifs. Elles renforcent l'ancrage éducatif du lieu, qui devient un espace où l'on vient autant pour apprendre que pour se divertir.

La **boutique culturelle** est également repensée : davantage tournée vers les **produits locaux**, l'artisanat et les ouvrages spécialisés, elle valorise les savoir-faire du territoire tout en favorisant une consommation plus durable. L'évolution de sa gamme et la place faite aux créateurs locaux symbolisent une volonté d'ancrer la CIGV au cœur de l'écosystème culturel dijonnais.

Enfin, la gouvernance du site est consolidée pour en assurer le **pilotage stratégique**, améliorer sa lisibilité et optimiser son fonctionnement. Cette clarification permet de renforcer l'efficacité des actions engagées et d'assurer un développement harmonieux du site dans les années à venir.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE — RAPPORTS 16 et 18

Une écologie pragmatique et visible

La facturation de l'éclairage public, désormais calculée **au point lumineux**, permet une gestion plus précise des consommations et favorise la sobriété.

La Ville fait évoluer son dispositif autour du miel urbain avec un **format unique de 250 g**, vendu **5 €**, plus lisible et accessible pour le public. Un **système de réemploi des pots** est désormais mis en place : les habitants peuvent rapporter leurs contenants vides, qui seront nettoyés et réutilisés, limitant ainsi les déchets et encourageant les gestes d'économie circulaire.

Une **nouvelle étiquette pédagogique** accompagnera ces pots, rappelant le rôle essentiel des abeilles et les actions de la Ville en matière de biodiversité.

Une écologie **du quotidien**, concrète et accessible.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & JEUNESSE — RAPPORTS 25 et 26

Dijon, ville universitaire, créative et engagée

Dijon confirme son ambition d'être une **ville universitaire de premier plan**, ouverte, inclusive et tournée vers l'avenir. Le partenariat renouvelé avec l'ENSAD renforce la présence de l'enseignement supérieur artistique au cœur du territoire. À travers ce soutien, la Ville accompagne la **création contemporaine**, encourage la **professionnalisation des jeunes artistes**, favorise les croisements entre disciplines et renforce l'attractivité d'un pôle d'excellence reconnu nationalement.

L'ENSAD constitue en effet un acteur essentiel de la vie étudiante et culturelle dijonnaise : ses étudiant(e)s participent à la dynamique créative du territoire, développent des projets qui irriguent les quartiers, collaborent avec les institutions locales et contribuent à faire de Dijon une ville où l'art, la recherche et l'innovation occupent une place centrale.

Le **rapport 26** complète cette dynamique en s'intéressant plus largement à la **vie étudiante** et aux **parcours de réussite**. Il soutient des initiatives qui facilitent l'insertion professionnelle, améliorent l'accueil et l'accompagnement des jeunes, encouragent leurs projets et renforcent les liens entre établissements d'enseignement, acteurs socio-économiques et institutions culturelles.

Ces actions couvrent des dimensions très concrètes :

- L'amélioration des conditions de vie et d'études ;
- Le soutien aux projets portés par et pour les étudiants ;
- L'accompagnement vers l'emploi ou la poursuite d'études ;
- La valorisation de l'engagement étudiant, culturel ou citoyen.

À travers ces politiques, Dijon affirme une volonté claire : **offrir aux jeunes les meilleures conditions pour réussir leurs études, construire leur avenir et développer leur créativité**. La Ville se positionne ainsi comme une cité accueillante, inspirante et attentive aux aspirations de la jeunesse, convaincue qu'elle constitue un moteur essentiel de l'attractivité et du dynamisme du territoire.

DYNAMIQUE COMMERCIALE — RAPPORT 28

Soutenir les commerces dans une période stratégique

Les ouvertures dominicales pour l'année 2026 s'inscrivent dans une logique d'adaptation aux **rythmes de consommation** et aux **temps forts de l'activité économique locale**. Elles permettent aux commerçants de répondre plus facilement aux pics de fréquentation liés aux soldes, au Black Friday, à la période hivernale ou encore aux achats festifs de fin d'année.

Ce dispositif offre aux commerçants une **souplesse supplémentaire**, indispensable dans un contexte où les habitudes d'achat évoluent rapidement, et où la concurrence — notamment en ligne — impose de renforcer l'attractivité du commerce physique. Il facilite également l'accès aux commerces pour les habitants dont les horaires de travail ou les contraintes familiales limitent la disponibilité en semaine.

Ces ouvertures dominicales constituent ainsi un **levier important pour dynamiser le cœur de ville**, soutenir l'activité économique locale et accompagner les commerçants dans une période décisive pour leur chiffre d'affaires.

PARTICIPATION CITOYENNE — RAPPORT 30

Dijon, référence européenne de la participation

Dijon franchit une nouvelle étape dans sa reconnaissance européenne en matière de démocratie locale. En 2026, la Ville accueillera les **Rencontres européennes de la participation**, un événement majeur qui réunira plusieurs centaines de participants venus de toute l'Europe : collectivités, institutions publiques, chercheurs, acteurs associatifs, innovateurs démocratiques et citoyens engagés.

Ce rendez-vous, organisé dans très peu de villes en Europe, est attribué à Dijon en raison de la **qualité de ses dispositifs participatifs**, de la diversité de ses outils et de sa capacité à associer les habitants à la décision publique. Qu'il s'agisse du budget participatif, des conseils de quartier renouvelés, des concertations sur les grands projets urbains ou des démarches d'évaluation citoyenne, Dijon développe depuis plusieurs années une culture du dialogue qui dépasse le cadre consultatif traditionnel.

Les Rencontres européennes de la participation permettront de mettre en lumière cette **expertise locale**, mais aussi de la confronter aux meilleures pratiques européennes : démocratie numérique, inclusion des publics éloignés, méthodes innovantes de concertation, nouveaux usages des données, co-construction de politiques locales. Pendant plusieurs jours, Dijon deviendra ainsi un laboratoire de la citoyenneté active et de l'intelligence collective.

Cet événement constitue une reconnaissance importante : il consacre Dijon comme une **ville pionnière de l'innovation démocratique**, où la participation n'est pas un slogan mais une **méthode de gouvernance**. La Ville démontre qu'une démocratie locale vivante repose sur la transparence, l'écoute, l'expérimentation et la capacité à intégrer les habitants au cœur de la décision publique.